

1. Intitulé du certificat**Diplôme de Chef d'Entreprise Q44 Gestionnaire d'institut de balnéothérapie**⁽¹⁾ dans la langue d'origine**2. Traduction de l'intitulé du certificat****Beheerder spa instituut (NL)****Manager-Kuranstalt (DE)****Manager spa institute (EN)**⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.**3. Eléments de compétences acquis**

Le gestionnaire d'institut de balnéothérapie assure la gestion quotidienne de son institut ? Il gère également le management et l'animation du personnel ainsi que le suivi et le développement commercial.

Il peut avoir un contact direct avec la clientèle et est parfois amené à conseiller des soins.

Une bonne connaissance de l'outil informatique et la maîtrise d'autres langues constituent des atouts supplémentaires.

Le titulaire du certificat est capable de :

- Gérer son entreprise : gestion des stocks, organisation de son activité, positionnement de son entreprise dans le monde professionnel
- Concevoir son institut : définition du concept, détermination du lieu d'implantation, conception d'un environnement adapté au concept, définition d'une stratégie de communication verbale et vestimentaire
- Installer son institut : élaboration d'un plan de financement en fonction de l'image définie, identification de ses besoins en personnel, élaboration de son plan d'affaire et des tarifs
- Gérer les ressources humaines : recrutement et licenciement, dynamisation, formation, création d'un esprit d'entreprise, régulation des interactions au sein de l'équipe
- Dynamiser les aspects commerciaux : application de la stratégie de communication homogène au sein de l'entreprise, positionnement de son entreprise face au temps et à la concurrence, évolution de l'image, vente de produits et accessoires, analyse des différentes méthodes de vente, promotion des produits au sein de l'institut, rédaction de la note et encaissement
- Gérer la clientèle : communication avec le client, accueil du client par téléphone ou au centre, réalisation d'un dossier client et administration de conseils au client pendant un soin

En outre, le titulaire du certificat a fait preuve de ses compétences en gestion conformément à la Loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante (MB 21.02.1998)

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Institut de balnéothérapie et de thermalisme

Institut de beauté

Centres et espaces de bien-être

Centre fitness, de remise en forme, de relaxation

Hôtels, centres de vacances, de loisirs

⁽¹⁾ Rubrique facultative**⁽¹⁾ Note explicative**

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.eu.int>

© Communautés européennes 2002

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur		Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat
IFAPME (organisme d'intérêt public) Place Albert 1er, 31 6000 Charleroi Belgique Tél : 071/ 23 22 22 Fax : 071/23 22 23 www.ifapme.be	Commission communautaire française Service Formation PME Rue des Palais 42 1030 Bruxelles Belgique 02/800.80.00 www.cocof.irisnet.be	Commission communautaire française Rue des Palais, 42 1030 Bruxelles Gouvernement wallon Rue Mazy, 25-27 5100 Namur
Niveau (national ou international) du certificat		Système de notation / conditions d'octroi 50 % dans chacune des matières pour les cours de gestion et les cours de pratique professionnelle 60 % pour l'examen C (épreuve intégrée)
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation		Accords internationaux
Base légale <ul style="list-style-type: none"> - Arrêtés du Collège de la Commission communautaire française et du Gouvernement wallon relatifs aux cours de formation dans la Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, 20 juillet & 31 août 2000 - Arrêtés du Collège de la Commission communautaire française et du Gouvernement wallon relatifs à l'évaluation continue et aux examens dans la Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, 20 juillet & 31 août 2000 - Décret portant assentiment à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française du 15 janvier 2009 - Loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante (fixant les cours de gestion) - Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la convention de stage dans la formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, 16 juillet 1998 		

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnu

Description de la formation professionnelle suivie	Part du volume total de la formation en centre (%)	Durée totale de la formation
Formation de chef d'entreprise sous convention de stage IFAPME	20% en centre de formation 80% en entreprise	1 année
Formation de Chef d'entreprise dont la pratique est suffisamment appréhendée par les cours	100% en centre de formation	1 année

Niveau d'entrée requis

- avoir atteint l'âge de 18 ans.
- soit être titulaire d'un certificat d'apprentissage ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de première année de chef d'entreprise
- soit avoir suivi avec fruit le deuxième degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique, ou le troisième degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas, avoir obtenu le certificat de qualification
- soit avoir satisfait à un examen d'entrée

Information complémentaire

Les formations organisées par l'IFAPME / SFPME mettent l'accent sur l'alternance avec une partie importante de la formation se déroulant en entreprise.

www.europass.cedefop.europa.eu